

Séance officielle de l'Assemblée générale de l'A.P.C.M.
5 décembre 2006
Discours d'Alain Griset
Président de l'APCM

Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons dans notre Assemblée générale même si c'est la dernière fois dans le cadre de cette législature.

Aujourd'hui, je ne vais pas en votre nom à tous vous remettre de médaille, vous avez déjà reçu celle qui nous tient le plus à cœur après votre premier passage au Ministère, et toute l'action que vous avez menée depuis votre retour nous a confortés dans le geste de reconnaissance que nous avons fait, au moment où nous pensions que votre parcours ministériel vous éloignerait de notre secteur.

Je n'ai jamais été très bon en pronostic, et donc je ne me prononcerai pas sur ce qui se passera après le mois d'avril 2007 mais, après tout, cela ne sera peut-être pas la dernière fois.

Vous avez passé quatre ans à la tête du ministère des PME, vous êtes de loin le ministre de l'artisanat dont la longévité est la plus grande et c'est tout à fait notable.

Cette stabilité nous a donné l'occasion de mieux vous connaître et vous a permis, je crois pouvoir le dire, d'apprécier les artisans pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils font.

Vous nous avez habitués à être avec nous comme nous le sommes avec vous : directs, francs et tellement en sympathie que quelque fois cela nous est reproché.

Mais en réalité l'essentiel de ma pensée aujourd'hui va vers tous les hommes et les femmes pour qui, sans relâche, pendant quatre ans, vous vous êtes investi, vous vous êtes battu avec conviction et détermination :

- les conjoints collaborateurs ;
- les créateurs d'entreprises ;
- les repreneurs ;
- les artisans qui vendant leur entreprise ne supportent pratiquement plus de plus values ;
- les apprentis et les maîtres d'apprentissages.

Enfin, elle va vers toutes nos chambres et nos centres de formation d'apprentis pour lesquelles vous avez tant œuvré.

Quand en 2000, l'ensemble des présidents de chambre de métiers et de l'artisanat ont, au sein de leur Assemblée, élaboré leur projet politique, ils ne pouvaient imaginer que, grâce en grande partie à vous, quatre vingt dix pour cent des objectifs que nous nous étions fixés, seraient atteints voire dépassés.

Ce n'est pas seulement un bilan. C'est un moment historique.

Nous n'avons pas le temps de reprendre tout ce que vous avez fait pour répondre aux très anciennes demandes de l'artisanat et pour mettre en place un environnement plus conforme à l'attente de nos entreprises.

Mais au-delà des résultats concrets obtenus, nous sommes bien conscients que votre action a aussi permis, à côté des campagnes du FNPCA, une modification fondamentale de la vision de l'artisanat par l'ensemble des Français. C'est le cas aussi pour les milieux politiques qui ont changé leur vision sur l'artisanat et d'une façon plus générale sur nos entreprises.

C'est une direction qui a été prise et sans injurier l'avenir, on peut dire qu'une page a été tournée. Aujourd'hui, si vous me permettez l'expression, « l'entreprise artisanale a la cote ».

Soyez certain que si les grands constructeurs automobiles, Fiat, Renault, Peugeot et d'autres grandes entreprises utilisent l'artisanat pour mettre en scène leur publicité dans des domaines aussi éloignés que la publicité pour les voitures, la qualité des services bancaires etc. ... c'est qu'aujourd'hui, la place de l'entreprise artisanale au cœur de l'économie devient une évidence et que nous bénéficions d'une notoriété sans comparaison.

Le paysage s'est ouvert. Nos entreprises sont maintenant reconnues comme constituant, pour la plupart des jeunes, une des seules marches accessibles à ce que vous appelez fréquemment l'escalier social.

Les 80 000 entreprises artisanales de plus depuis cinq ans, les 300 000 emplois de plus créés pendant cette période sont des faits tangibles que l'opinion publique met très clairement à notre crédit.

L'apprentissage, que nous sommes fiers d'avoir fait survivre dans les périodes les plus difficiles, est aujourd'hui devenu l'une des valeurs fondamentales de la société française. Pendant plus de vingt ans, L'artisanat a été seul à faire entendre sa voix pour considérer l'apprentissage comme mode de formation à part entière. Heureusement que nous étions là, car, dans le cas contraire, nous ne parlerions plus aujourd'hui d'apprentissage.

Les jeunes savent que c'est la véritable voie pour obtenir un emploi et surtout avoir un vrai métier, leur permettant d'envisager une vie personnelle et professionnelle harmonieuse..

Qui aurait pu penser qu'en 2006, l'apprentissage serait reconnu par plus de 85 % des Français et désigné, de très loin, comme la meilleure voie de formation ? Ce sont les résultats d'un récent sondage. Certes, on peut être heureux que l'apprentissage soit placé devant l'université, cette revalorisation de l'image de l'apprentissage est bonne pour nous même s'il ne s'agit encore que d'image.

Toutes ces réussites, vous nous avez aidés à les obtenir grâce aux mesures que vous avez fait adopter par le Parlement, les nombreuses mesures de simplification et d'accompagnement de nos entreprises qui résultent de modifications réglementaires dont vous êtes l'initiateur.

Derrière ces réussites, il y a une vision que nous partageons, celle de l'avenir de la France qui ne réside plus uniquement dans les grandes structures économiques financiarisées qui n'ont pour objectif que le cours de la Bourse. Ce ne sont plus ces entreprises qui vont créer des emplois et maintenir un tissu économique local. Installer des grands groupes pour sauver la Lorraine, le Nord le Limousin, le Sud, c'est terminé.

Toutes les régions de France ne verront leur économie prospérer que si des entreprises à taille humaine, dont les entreprises artisanales, qui mettent l'individu au cœur de leur préoccupation, donnent aux Français le goût du travail et la possibilité de se réaliser pleinement.

Ce sont nos entreprises qui peuvent en milieu rural comme en centre ville redonner du sens à nos territoires, constituer un véritable apport de lien social, sortir d'une spirale destructrice des individus et donner le signal fort dont nos jeunes ont tant besoin.

Comme souvent dans notre pays, les bonnes idées mettent du temps à être reconnues et les changements fondamentaux que vous avez initiés méritaient sûrement meilleur sort.

Je pense en particulier aux deux mesures dont vous avez été l'initiateur qui, nous en sommes persuadés, resteront sur le long terme comme deux mesures emblématiques. Elles placent notre pays dans une nouvelle dynamique.

Le contrat nouvelles embauches le CNE d'abord. Nos entreprises ont besoin de flexibilité, d'une garantie contre les aléas de leur développement. Vous l'avez bien compris avec le CNE. Les chefs d'entreprises eux-mêmes, qui n'ont pas le matin, en se levant, l'objectif de licencié, ont besoin de cette souplesse pour ne pas transformer leur entreprise en un outil trop fragilisé.

Les artisans, qui ont recruté des jeunes avec le contrat nouvelles embauches, ont conservé les jeunes dans l'entreprise. Avec le CNE mis à disposition des entreprises vous avez pris en compte la précarité du chef d'entreprise et son besoin de flexibilité : un chef d'entreprise qui ne réussit pas son développement met en cause son salarié mais aussi son entreprise.

Certains s'y sont opposés au nom de dogmes vieillissants qui ont pourtant fait la preuve de leur incapacité à résoudre les problèmes.

Ensuite, avec l'apprentissage junior vous avez mis au cœur de l'actualité un des sujets qui sera sûrement prioritaire dans les mois à venir, c'est l'orientation dans l'éducation.

Certes, le moment qui a été choisi pour le présenter, n'était pas le meilleur, cela s'est télescopé avec le problème des banlieues au risque de ternir l'image de l'apprentissage. Aujourd'hui, un an après, on peut faire deux constats contradictoires : le premier, c'est que les Français ont pratiquement tous compris l'intérêt d'offrir au plus tôt des perspectives concrètes à des jeunes qui ne sont pas à leur aise dans le système classique d'enseignement ou bien à ceux qui ont déjà, fortement chevillé au corps, une prédisposition pour l'un de nos métiers.

Certains, campés sur des à priori idéologiques surannés, ont empêché les jeunes de bénéficier de ces dispositifs efficaces et innovants. Ils se trompent. Cela reviendra au cœur de l'actualité, car c'est une réponse qui permet aux jeunes et à leurs familles d'avoir une vision claire et sereine d'un avenir professionnel réussi.

Le gouvernement n'est sûrement pas allé assez loin dans la mise en œuvre concrète de l'objectif, mais vous n'avez pas manqué d'esprit novateur et de détermination pour obtenir une prise de conscience.

Et cela, il fallait que je le dise.

Nous savons que comme nous, vous voulez être utile jusqu'au terme de votre mission et comme vous, nous souhaitons utiliser pleinement ces quelques mois..

Faisons aboutir la réforme de la formation continue des artisans, dossier qui a été longtemps un sujet de conflit, mais sur lequel il y a, aujourd'hui, unanimité au sein du secteur. L'accord repose sur la création d'un FAF national professionnel et la mobilisation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat pour aider chefs d'entreprise dans l'apprentissage de leurs responsabilités. Cette réforme est attendue. Il ne vous reste plus qu'à donner la touche finale, maintenant que tout le monde est derrière vous. C'est le moment.

Le deuxième domaine dans lequel il y a quelque chose à faire concerne la reconnaissance de l'entreprise individuelle et la nécessité de donner à nos chefs d'entreprises artisanales un véritable statut qui reconnaisse à tous leur caractère d'entrepreneur.

Les professionnels du secteur se sont mobilisés. Ils ont élaboré une solution. Il ne manque plus grand-chose pour qu'une véritable identité émerge.

Il faut donner au chef d'entreprise individuel, qu'il soit artisanal ou non, la personnalité morale.

Il faut lui donner accès à l'impôt proportionnel et non plus progressif.

Il faut lui permettre de distinguer entre ses bénéficiaires et ses revenus.

Il faut arrêter de faire peser des impôts et des charges sociales injustes sur ses investissements.

Enfin, il faut distinguer dans son patrimoine celui qui lui est propre et celui qu'il affecte à la bonne marche de son entreprise.

Un troisième point concerne l'évolution de professions qui souhaitent nous rejoindre. Vous nous avez affirmé votre volonté de trouver des solutions pour les paysagistes, les fabricants d'objets d'art, les fromagers et des restaurateurs qui utilisent des produits non transformés et qui ont des activités effectivement très proches des artisans traitiers. Nous sommes tout à fait disposés à ce que ces professionnels rejoignent l'artisanat, car ils possèdent un véritable savoir-faire fondé, comme l'exige la notion d'artisanat, sur des qualifications, des compétences et une démarche individuelle orientée vers la satisfaction de leurs clients.

Des textes réglementaires doivent être modifiés. Nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que vous demandiez à vos services d'avancer sur ces points.

Certains de nos collègues attendent eux aussi les modifications ou la publication de textes : les prothésistes dentaires, les esthéticiennes, dans les deux cas pour sécuriser leurs activités.

Et puisque nous évoquons les décrets en attente, je me dois de vous rappeler que l'APCM attend toujours le décret la concernant depuis trois ans...

Si vous arrivez à tout cela, Monsieur le Ministre, vous aurez définitivement rompu le cou à ces vieilles lunes qui s'opposent à ce qu'en France on reconnaisse véritablement la place de nos entreprises dans la construction économique de notre société.

Il faut nous faire une place dans le modèle français pour reprendre les propos du Président de la République. Mais cette place, nous ne l'aurons véritablement que si vous êtes à nos côtés pour un changement qui pourrait être constitutionnel.

Le gouvernement auquel vous appartenez a introduit dans la Constitution, à l'initiative du Président, le principe de précaution en matière d'environnement.

Ce que nous souhaiterions, c'est que ce principe vaille aussi pour l'économie.

Qu'est-ce que le principe de précaution appliqué à l'économie ?

C'est simple. Quand une décision doit être prise par les administrations, par les banques, par les régimes sociaux c'est à dire par tous les acteurs de l'économie, il faudrait que nous ayons la précaution de l'entreprise.

Ayons la précaution de ne choisir que la solution qui préserve des emplois et qui permette à l'entreprise de poursuivre son activité.

Sorte de préambule à l'application de toutes les lois, préambule à l'application de toutes les réglementations, le principe de précaution des entreprises doit être établi.

Je ne crois pas que cela soit utopique, ce n'est que réaliste.

Le réalisme vous en avez fait la démonstration, Monsieur le Ministre, c'est une de vos grandes qualités.